

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE RENAUDEAU-LA MODE

JEUDI 28 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h15, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 21 septembre 2017

[délibération n° 1 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour:

- les points suivants sont ajoutés : modification de l'ordre de passage des points, en particulier, le désherbage du CDI passe de la partie lycée Renaudeau à la partie GRETA puisqu'il s'agit d'ouvrage du CDR.

[délibération n° 2 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires pédagogiques

1-3-1 Information: préparation de la rentrée

Monsieur le Proviseur informe, qu'à l'instant présent, les demandes d'ouverture de sections pour la rentrée prochaine n'ont pas été validées par la Région et le Rectorat.

Monsieur Rozier regrette l'absence des élus de la Ville et de la Région. Il précise que la Région reconnaît que le Pôle de Qualification du Lycée atteint pleinement ses objectifs concernant la lutte contre le décrochage scolaire et est un exemple académique. Il rappelle qu'une ouverture d'un nouveau Pôle, centré sur les métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie pour accueillir un public plus féminin, a été demandée. Cette ouverture a été refusée par la Région qui considère que ce pôle ferait concurrence à la MFR. Par conséquent, Monsieur Rozier souligne le décalage entre le discours officiel de la Région et cette décision. Il indique que 80 formations ont été ouvertes dans les CFA contre seulement 20 dans les Lycées et rappelle que 60% des places en CFA sont occupées. La quasi-totalité des ouvertures de formations concernent le niveau BTS car les entreprises ne seraient pas intéressées par les élèves en formation de niveau V, jugés moins autonomes.

1-4 Affaires financières

Arrivée de Monsieur Blanchard à 18h20

1-4-1 DBM 2017

M. le Gestionnaire, Bruno Deschamps présente une décision budgétaire pour vote relative à un virement de 10 000 € du service ALO vers le service AP afin de satisfaire la prise en charge des dépenses liées au transport et aux locations de salles dans le cadre des activités de l'EPS.

Mme Delhaye demande si le Lycée participe aux frais occasionnés par les participations aux Championnats. M. Piazza indique qu'ils sont pris entièrement en charge par l'Association Sportive. Monsieur Deschamps précise que la hausse des dépenses est due à un plus grand nombre de locations et de transports vers les salles de sports. M. Dupas explique que le petit



gymnase du Lycée est trop exigu pour des classes aux effectifs importants (35 à 40 élèves) d'où la nécessité d'aller à l'extérieur. Il indique que les Professeurs sont conscients de ces dépenses et réitèrent la demande d'un nouveau gymnase. Une réunion entre la direction et l'équipe pédagogique va être programmée afin d'analyser plus précisément cette problématique.

[délibération n 4 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-2 liste des contrats, conventions et adhésions reconduits

M. Deschamps présente l'ensemble des contrats, conventions et adhésions qui sont reconduits sur l'exercice 2018. Il précise qu'une évolution est attendue, par le transfert de certains contrats dans le cadre du nouveau marché géré par le lycée Chevrolier relatif aux contrôles obligatoires, et par la volonté de remettre en concurrence d'autres contrats.

Il souligne également la masse importante que représente l'ensemble de ses contrats sur le budget de l'établissement.

[délibération n° 6 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-3 Voyages et sorties

- **programmation des voyages et sorties**

M Deschamps présente la programmation des voyages, sorties et projets tels que connus à ce jour. Cela représente une liste importante, un volume financier conséquent et reflète le dynamisme pédagogique de l'établissement. IL précise que l'estimation de la consommation des crédits Régionaux relatifs aux projets est déjà d'environ 23 000 €.

[délibération n° 7 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- **Bilans de voyages**

1) Voyage au USA

Ce voyage s'est déroulé du 13 au 28 octobre 2017 et a concerné 26 élèves et 3 accompagnateurs.

Le Budget définitif s'élève à 38 995.53 €.

Compte tenu de financements importants de la MDL (3 093.73 €), de la Région (6 657 €) et du lycée (2 985.20 €), la participation finale demandée aux familles s'élève à 1 010 €, ce qui conduit à rembourser les familles pour un montant de 190 €.

Au vu de la participation conséquente demandée aux familles, Mme Delhaye souhaite savoir si certaines familles demandent un soutien financier. Monsieur Piazza indique que régulièrement il est demandé aux enseignants de rappeler aux familles qu'elles peuvent faire appel au fonds social. Mme De Roeck signale que certaines personnes n'osent pas demander cette aide. Elle cite l'exemple d'un collègue qui, dans ses fiches d'inscription au voyage, propose aux familles qui le souhaitent d'être rappelées par l'Assistante Sociale.

Le Conseil d'administration approuve le budget définitif et le coût demandé aux familles de 1 010 €.

[délibération n° 23 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

2) Voyage en Normandie

Ce voyage s'est déroulé les 20 et 21 novembre 2017 et a concerné 35 élèves de BTS Mode MMV et 3 accompagnateurs.

Le Budget définitif s'élève à 2 367.93 €.

Compte tenu du financement de la Taxe d'apprentissage (1 142.93 €), la participation finale demandée aux familles s'élève à 35 €, donc sans changement par rapport au montant initial.

Le Conseil d'administration approuve le budget définitif et le coût demandé aux familles de 35 €.

[délibération n° 23 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- **Projets de voyages**

1) Sortie à CAEN

Cette sortie, prévue le 10 avril 2018 est proposée à des élèves de différentes sections de la SEP.

Le Budget prévisionnel s'élève à 2 369 € pour 50 élèves et 4 accompagnateurs.
La participation des familles s'élève à 30 €.

Le Conseil d'administration approuve le projet et le budget de sortie à CAEN ainsi que la participation demandée aux familles.

[délibération n° 25 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

2) Voyage en Allemagne

Pour la 2ème année consécutive, il est proposé un échange en Allemagne (Berlin) au mois de juin 2018. Les élèves seront hébergés dans les familles des correspondants.

Le Budget prévisionnel s'élève à 4 842.75 € pour 15 élèves et 2 accompagnateurs.
La participation des familles s'élève à 280 €.

Les parents d'élèves s'interrogent sur le faible nombre de participants au voyage. Monsieur Piazza précise qu'il s'agit d'un échange et que les deux lycées doivent être en accord sur le nombre de correspondants. Il informe le Conseil d'Administration que cet échange franco-allemand devait initialement avoir lieu tous les 2 ans et que grâce à l'implication des professeurs il sera finalement annuel.

Le Conseil d'administration approuve le projet et le budget de voyage en Allemagne ainsi que la participation demandée aux familles.

[délibération n° 25 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

3) Voyage à Paris

Comme tous les ans, un voyage est organisé, en janvier, à Paris dans le cadre des salons parisiens autour de la Mode.

Le Budget prévisionnel s'élève à 4 882.20 € pour 29 élèves de BTS2 MMV et 2 accompagnateurs.
La participation des familles s'élève à 60 €.

Le Conseil d'administration approuve le projet et le budget de voyage Paris ainsi que la participation demandée aux familles.

[délibération n° 25 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-4 Budget 2018

Avant d'aborder le budget 2018 du lycée, Monsieur DESCHAMPS rappelle les généralités et grands principes qui structurent l'architecture et le fonctionnement du budget d'un établissement scolaire.

Il présente ensuite les éléments significatifs du budget 2018 du lycée.

- Pour le service de restauration:
 - l'estimation de la fréquentation du service et donc le volume financier ne connaissent pas de variation significative
 - au final après avoir appliqué les cotisations obligatoires on obtient :
 - 492 949.98 € pour le crédit nourriture soit environ 2.20 € par repas
 - 228 528.64 € pour les charges de fonctionnement dont 56 % reversées au service ALO pour les charges de viabilisation.
 - M Deschamps rajoute que le service de restauration et d'hébergement du lycée connaît des particularités peu communes dans les autres lycées de la Région.
 - Restauration sur 2 sites autonomes
 - Restauration du site Mode agréée CROUS
 - Multitude de types de convives en particulier les étudiants extérieurs
 - Modes de paiement multiples: caisse, chèques, virement, prélèvements, CB
 - À l'étude : paiement par virement directement sur le site Turboself
- M Deschamps aborde ensuite les recettes globales de l'établissement qui sont très diverses, compte tenu des nombreux partenariats avec différentes structures: Gréta, CFA, Université, Taxe



d'Apprentissage... Sur l'ensemble des financements, la Région représente 30 %, les familles 33 %, l'Etat 12 %. Si l'on intègre la masse salariale, la part Etat représente un pourcentage beaucoup plus élevé à 80 %.

- concernant la dotation de fonctionnement provenant de la Région elle reste au même niveau que les années précédentes à 679 981€, a été répartie de telle sorte que :
 - le service ALO baisse de 5 450 € avec un transfert vers le service AP. M Deschamps insiste sur la volonté de la Direction de permettre un abondement des crédits pédagogiques en recherchant des pistes d'économie au niveau des charges structurelles.
- au final, à part quelques ajustements sur des ressources affectées (Gréta, Université) il y a peu de modifications de prévisionnel entre 2017 et 2018.
- concernant les dépenses, M Deschamps met en lumière les éléments significatifs suivants:
 - maintien des crédits ouverts en reprographie tout en espérant des économies avec le nouveau marché relatif au parc photocopieur prévu au printemps 2018.
 - augmentation importante des crédits "EPS" suite à l'accroissement des charges au niveau des transports et des locations de salles.
 - maintien de toutes les lignes inscrites au service VE relatives à diverses actions en lien avec le projet d'établissement: CESC, E3D, théâtre, journal des lycéens, orientation..
 - sur le service ALO : baisse de la ligne "affranchissement" suite à une analyse en cours et à une dématérialisation de certains envois.
 - baisse au niveau des frais de réception surtout en supprimant la prise en charge des repas de la porte ouverte par le lycée.
 - ouverture d'une ligne concernant la sécurité et la mise en œuvre du PPMS.
 - baisse importante de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (- 3 000 €) consécutive aux nouvelles modalités décidées par la CAC (moins de passages)
 - maintien global des charges de viabilisation.
 - ouverture d'une ligne importante de 10 000 € en prévision de la rénovation de la salle des profs.
 - baisse significative sur la ligne " rémunération des contrats aidés" suite aux changements de politique du gouvernement en la matière. Madame Moan souhaite connaître les missions des Personnels en contrat aidé qui ne voient pas leur contrat renouvelé. Monsieur Deschamps précise qu'il s'agit d'un personnel du service technique et de trois personnes chargées du nettoyage des locaux.
 - concernant les dépenses du service de restauration peu de changement par rapport à 2017, à part la création d'une ligne relative aux admissions en non valeur et à la baisse de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme pour le service ALO
- une des particularités principales de ce budget 2018 est la création d'un service spécial afin de suivre de façon séparée le fonctionnement budgétaire du Campus. En terme d'inscription budgétaire, la prévision s'est basée sur les versements des adhérents et à la taxe d'apprentissage non consommée au 31/12/2017.
- sur le budget d'investissement M Deschamps souligne :
 - qu'il est au même niveau qu'en 2017 concernant les financements par la TA,
 - qu'une ligne a été créée concernant l'achat du véhicule électrique qui est déjà commandé mais qui sera livré en 2018. Ce montant de 10 000 € constitue en fait une avance avant de percevoir les bonus écologiques.
 - qu'une ouverture de crédits de 45 000 € est inscrite afin de satisfaire des besoins d'équipements sur les 2 sites de restauration.

Départ de Monsieur Dupuis à 20h20

- pour finir, M Deschamps explique que ce budget prévisionnel est présenté en déséquilibre tant en fonctionnement qu'en investissement :
 - 10 000 € en fonctionnement afin de financer la rénovation de la salle des professeurs
 - 55 000 € en investissement: 10 000 € pour la véhicule et 45 000 € pour le service de restauration.
 - ce déséquilibre étant couvert par un prélèvement sur les fonds de réserves, il en découle un niveau relativement bas pour les FDR du service général. M Deschamps insiste sur le fait que ce niveau sera évidemment supérieur après l'arrêt des comptes 2017.
 - Mme Delhaye s'interroge sur ce qui est considéré comme un bon niveau des Fonds de Réserves. Monsieur Deschamps lui indique que : - de 30 jours de fonctionnement en réserves est considéré, par la Région, comme un niveau critique qui peut nécessiter une augmentation de la dotation de fonctionnement, 30 à 60 jours un niveau correct, tandis que les Lycées qui ont + de 60 jours ont vu depuis 2 ans leur dotation diminuer.
- Mme Delhaye souhaite savoir si la rénovation du Bâtiment D a permis une baisse des consommations d'énergie. Monsieur Deschamps rappelle que certes les locaux sont mieux isolés mais qu'il y a un bâtiment supplémentaire : celui de la vie scolaire.
- Monsieur Dupas demande si une rénovation du gymnase est prévue en 2018. Monsieur Deschamps l'informe que les treuils électriques des panneaux de basket seront installés pour



cette fin d'année 2017 (financement sur les fonds propres du lycée) et que la Région s'était engagée à réaliser les travaux de peinture.

Le Budget 2018 est proposé à l'adoption du Conseil d'Administration

[délibération n° 8 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-5 avenant convention avec le CROUS

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le CROUS relative au montant attribué pour l'année 2017 : 24 854 €

[délibération n° 13 - 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-6 autorisation de signer les marchés

M Deschamps précise que le lycée est actuellement adhérent du marché gaz géré par l'UGAP mais souhaite se regrouper avec la Région qui propose un marché aujourd'hui plus intéressant. Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention constitutive de groupement de commande relative à l'achat de gaz naturel avec le Conseil Régional, coordonnateur du groupement.

[délibération n° 13 - 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-7 convention de mise à disposition des locaux de la Mode pour l'université d'Angers 2017/2018:

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'université d'Angers relative à la mise à disposition des locaux de la Mode permettant d'assurer l'enseignement des licences professionnelles.

[délibération n° 14- 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-8 avenant à la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs:

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer l'avenant à la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs avec la ville de Cholet et la Région, déterminant les tarifs de location.

[délibération n° 15 - 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-9 contrat de maintenance avec la société Lectra:

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de maintenance avec la société Lectra, dans le cadre de l'utilisation des logiciels de la dite société utilisés dans les enseignements professionnels du site La Mode.

[délibération n° 16 - 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-10 mise à la réforme de machines bois:

M Deschamps explique que le lycée fait l'acquisition de nouvelles machines pour la section Bois; dégauchisseuse et plaqueuse de chant. Les fournisseurs ont proposé de récupérer les anciennes machines pour mise au rebut.

Le conseil d'administration adopte la mise à la réforme de la dégauchisseuse et de la plaqueuse de chant pour mise au rebut.

[délibération n° 17 - 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-11 dotation d'une tondeuse autoportée:

M Deschamps explique que le lycée avait fait une demande de dotation de tondeuse dans le cadre du PAREO, processus de demande d'équipement auprès de la Région. La demande n'ayant pas aboutie, et en accord avec la Région, il est proposé un transfert d'une tondeuse autoportée du lycée Jean Bodin des Ponts de Cé vers le lycée Renaudeau. La valeur d'achat de ce matériel était de 15 487 €, mais le transfert se fait à titre gracieux.

Le conseil d'administration autorise le transfert d'une tondeuse autoportée du lycée des Ponts de Cé au bénéfice du lycée Renaudeau.

[délibération n° 18 - 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

Information sur les conventions signées par le Chef d'établissement dans le cadre de sa délégation.

M Deschamps présente la liste des conventions signées par le chef d'établissement dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil d'Administration. Il s'agit de conventions relatives à des hébergements de chambres, de salles ou d'élèves en stages.

Départ des deux élèves à 20h45

1-5 GRETA

1-5-1 tarifs 2018 pour les formations

M Karl Defay, Conseiller en Formation Continue explique que les tarifs relatifs aux formations n'avaient pas été réajustés depuis de nombreuses années. Une analyse a donc été effectuée en prenant en compte la fusion de tarification pour certaines filaires et la nouvelle conjoncture du marché de la formation continue.

Le conseil d'administration adopte les nouveaux tarifs de formation.

[délibération n°19 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-2 autorisation de signer des contrats et conventions génériques:

M Deschamps présente les éléments relatifs à l'ensemble des contrats et conventions pour lesquelles une délégation du Conseil d'administration donnée au Chef d'établissement permet de les signer quelque soit la date de signature. Il s'agit de :

- recrutement des personnels de droit public et de droit privé : *autorisation de recrutement des personnels de droit public et de droit privé suivant liste jointe, et en cas de nécessité liée à l'activité, des avenants aux contrats à concurrence des montants inscrits au budget (initial ou par DBM),*
 - *les nouveaux contrats et avenants feront l'objet d'une présentation aux CA pour accord*
- contrats ou conventions de sous-traitance : *autorisation de signer des contrats et conventions de sous-traitance liés à l'activité à concurrence des montants inscrits au budget et par DM*
 - *les nouveaux contrats et conventions feront l'objet d'une présentation aux CA pour accord*
- programme des formations :
 - *l'autorisation donnée à l'ordonnateur de passer avec les clients du GRETA toutes les conventions de formation continue découlant du programme annuel et du budget ainsi que, le cas échéant, toutes les conventions supplémentaires résultant de l'évolution imprévisible dudit programme en cours d'exercice (intervention de nouvelles actions, modifications, ...etc).*
- les contrats, conventions et adhésions liés au fonctionnement structurel du Gréta et qui sont reconduits pour l'année 2018.

[délibération n°20 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-3 Budget 2018 : présentation

Après avoir entendu les explications données par M Defay sur la nouvelle conjoncture du marché de la formation continue et la méthode ayant conduit à mesurer le volume d'activité attendu, M Deschamps commente la construction du budget 2018 en s'appuyant sur les éléments significatifs:

- au niveau des recettes
 - le montant prévisionnel de l'activité est de 1 553 516.09 € soit en baisse de seulement 1.5 % par rapport à 2017. Cela s'explique surtout par le fait que la

- prévision 2017 était très prudente et que celle de 2018 est plus réaliste, sachant que la marge de sécurité sera de fait plus contrainte.
- on note une baisse importante du financement Région (- 23 %) compte tenu de la nouvelle politique de la Région ayant aboutie à un appel d'offre en nette diminution.
 - cette baisse est compensée par une augmentation conséquente des fonds privés (+ 60 % pour les financements d'entreprises et + 55 % pour les Congés Individuels de Formation)
 - il en résulte un ratio fonds privés / fonds publics presque à l'équilibre; désormais la part de fonds publics représente 53 % au lieu de 66 % en 2017.
 - l'autre fait marquant est la baisse du montant inscrit concernant la gestion de la co-traitance (gestion d'un lot complet pour le compte d'un ensemble d'organismes de formation). Le Grétois du Choletais est mandataire en particulier sur le lot " Mode". Pour l'année 2018 le volume diminue de 40 % avec pour conséquence une baisse de la recette relative aux frais de gestion affectés au Grétois en compensation de la gestion du lot.
 - concernant les dépenses on note:
 - une augmentation de la ligne "annulation recette exercice antérieur" en prévision de réfractions opérées par la région suite au bilan définitif des actions de formation.
 - une baisse significative de la ligne "envoi du courrier" due à un ajustement par rapport à la réalité des dépenses constatées en 2017 et à une évolution du mode d'affranchissement devant générer des économies.
 - la suppression de la ligne "signalétique", puisque les travaux ont été effectués en 2017 et donc que ce dossier est désormais clos.
 - un ajustement entre les lignes "électricité" et "gaz"
 - une baisse de la ligne "maintenance intervention" due à un ajustement par rapport à la réalité des dépenses constatées en 2017.
 - une augmentation des lignes "délégations de moyens" dans la mesure où il y a plus de formations se déroulant au sein des établissements scolaires.
 - un volume plus important de la sous-traitance, qui s'explique par une estimation en 2017 sans doute sous évaluée et par une bonne activité sur des domaines pour lesquels nous n'avons pas les compétences en interne, comme pour l'action ' pilote de drones
 - au niveau des salaires, il est mis en lumière que la masse salariale représente un ratio de 77.5 % des dépenses (en baisse par rapport à 2017), et que le montant global est en baisse de 5.73 % par rapport au montant inscrit en 2017. Cela s'explique par les mesures qui ont été prises en juin 2017 à la suite des réponses au marché Régional. La baisse du volume du nouveau marché conduisait à une prévision en baisse de l'activité globale du Grétois et donc à une analyse sur l'adéquation entre l'activité et le niveau de la masse salariale. Au final, il a été décidé de mettre un terme à 3 contrats de formateurs et à une baisse de quotité au niveau des personnels administratifs. M Piazza souligne que ces décisions ont été suivies par des mesures d'accompagnement pour les personnes concernées. Madame Delhaye demande si le Grétois a des Fonds de réserves et si ceux-ci peuvent servir à rémunérer des personnels dont l'activité serait momentanément en baisse. Monsieur Defay précise que le Grétois est sur un marché concurrentiel et qu'il est impossible de financer des heures qui ne seraient pas effectuées.
 - pour finir avec la section de fonctionnement, M Deschamps met en lumière la création d'une ligne nouvelle relative aux provisions pour risques d'un montant de 40 000 €, en prévision des diminutions attendues sur les actions financées par la Région. En effet, le nouveau marché Région stipule que les absences des stagiaires ne seront pas financées même si l'absence est justifiée.
 - au niveau de la section d'investissement, des inscriptions sont proposées dès le budget relatif :
 - à l'acquisition de matériel divers et équipement informatique (35 000 €)
 - à la 2ème tranche des travaux de rénovation du site Kennedy ; le montant de 60 000 € représente les frais de l'agence d'architecture Grégoire qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération (remplacement de toutes les fenêtres et réaménagement du centre de ressources). Le conseil d'administration sera à nouveau consulté lorsqu'il s'agira de déterminer le montant de travaux définitifs qui pourront être assumés financièrement par le Grétois.
 - au final, compte tenu des déséquilibres constatés en fonctionnement et en investissement, on arrive à un montant cumulé de déficit de 190 399.54 € financé par un prélèvement sur le fonds de réserves. Malgré tout, celui-ci reste très confortable avec un niveau de 1 243 293.83 € après l'ensemble des prélèvements effectués.



[délibération n° 21 – 13 POUR/ 15 – 2 ABSTENTIONS – 0 CONTRE]

1-5-4 Contrat avec la société STANLEY Sécurité

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec la société Stanley Sécurité relative à la maintenance du système anti-intrusion.

[délibération n° 22 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-5 Convention de sous-traitance avec CPLUS FORMATION

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de sous-traitance avec CPLUS Formation dans le cadre du module "les bons gestes professionnels".

[délibération n° 23 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-6 Convention de sous-traitance avec TOLEZAN

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de sous-traitance avec TOLEZAN dans le cadre du module "Modélisme".

[délibération n° 24 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-7 Contrats de personnels de service

Il est proposé de reconduire les contrats des 2 personnels de service sur la totalité de l'année 2018. Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer les contrats de formateurs.

[délibération n° 25 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-8 Contrats de personnels formateurs

[délibération n° 26 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

Des évolutions dans les contrats des formateurs sont nécessaires pour être en accord avec les besoins. Ainsi il est proposé :

- d'acter le non renouvellement du CDD de madame BILLY Laurence au 22/12/2017
- de donner la possibilité de payer des heures supplémentaires selon le point arrêté des compteurs au 31/12/2017
- de valider les contrats des formateurs vacataires présentés

Le Conseil d'administration adopte les mesures présentées et autorise le Chef d'établissement à signer les contrats de formateurs vacataires.

1-6 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne lecture des questions diverses présentées par les enseignants.

Question diverse 1 : pourrait-on disposer d'une salle pour recevoir les parents d'élèves ? L'ancienne salle de reprographie ne devait-elle pas être aménagée à cet effet ? Est-ce en cours ?

Monsieur Piazza indique que 2 salles seront mises à la disposition des professeurs pour recevoir des parents d'élèves: l'ancien bureau de l'assistante sociale et l'ancienne reprographie.

Question 2 : la section menuiserie demande l'autorisation de faire venir la presse dans l'objectif de communiquer sur la vente d'objets confectionnés (date envisagée : la veille des Portes Ouvertes entre 17h00 et 19h00)

Monsieur Piazza fait part de son accord pour que la section menuiserie prévienne la presse qu'une vente d'objets confectionnés aura lieu la veille des portes ouvertes du Lycée.

Question 3 regroupe les questions 3, 4, 5 et 6 : les enseignants du lycée Renaudeau-La Mode aimeraient avoir une explication sur les écarts constatés sur le VS (pondérations- HSA transformées en HSE). Pourrait-on disposer du tableau de la DHG de cette année ? Qu'y a-t-il de changer depuis la DHG de l'année dernière pour qu'il y ait autant de collègues pour qui des HSA ont été transformées en HSE° ?

N'y a-t'il pas un budget pour payer les pondérations ? Budget ARE ?

Les enseignants sont inquiets de savoir si toutes les HSE seront rémunérées compte tenu du nombre de collègues concernés et du volume d'heures à payer.

Pourquoi y a-t'il des différences de traitement entre collègues sur ces sujets (taux de répartition entre HSA et HSE différents, paiement de certaines HSE déjà en cours pour certains et pas d'autres, certains collègues ont été reçus et informés des problèmes rencontrés en amont de la signature des VS mais d'autres l'ont découvert au moment des signatures) ?

Monsieur Piazza indique que, pour tous les enseignants concernés par les questions, la 1^{ère} heure d'HSA sera rémunérée comme telle, quant aux suivantes, dans certains cas, elles seront prises sur l'enveloppe des HSE. Il précise qu'il sera très vigilant sur l'octroi des HSA tout au long de l'année 2018 pour ne pas connaître à nouveau cette situation qui est exceptionnelle mais a déjà eu lieu à son arrivée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 21 h56.

Les secrétaires de séance

Elodie MARTIN et Bruno DESCHAMPS

Le Président de séance

René-Jean PIAZZA

